# COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 6 décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Putanges-Le-Lac, convoqués le 1<sup>er</sup> décembre 2021 deux mil vingt et un, se sont réunis dans la salle Jean Féron, sous la présidence de monsieur Sébastien LEROUX.

Etaient présents: MM Sébastien LEROUX, Sylvain GAUDIN, Jeanne GUILLOUET, Jean-Louis PITEL, Monique GUIBOUT, Yvette RUBAN, Françoise DUARTE, Andrée NOEL, Monique FOUREY-BECHET, Gérard GRANDSIRE, Philippe MALLARD, Annick MACE, Philippe GRANDIN, Dominique GAUDIN, Isabelle QUERON, Sophie PICHONNIER, Stéphane GACOIN, Mickaël AGOSTINI, Stéphane DAVID, Elisabeth DESMARES, Hélène MAUGER, Sébastien BEAUFRERE, Anthony GUILMIN, Sylvain PICHONNIER, Heloïse LONGUET, Kévin LEGENTIL, Viviane JAMES.

### Absents ayant donné procuration :

Madame Véronique DELAUNAY donne pouvoir à monsieur Sébastien LEROUX, Monsieur Ludovic BAECHLER donne pouvoir à monsieur Sébastien Leroux,

Absente excusée : Madame Nelly GREUSARD,

Absents: Madame Chantal LEFOYER, Monsieur Jean-Pierre GOHIN, Monsieur Stéphane AUVRAY

Madame Jeanne GUILLOUET est nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour, le rapport supplémentaire suivant :

▲ rapport relatif au lancement d'un marché pour l'acquisition de barques électriques.

Il est ensuite indiqué qu'était joint à la convocation, le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2021

Aucune observation n'ayant été soulevée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 1 Installation d'une nouvelle conseillère municipale,

La démission récente de madame Laprune, le 30 octobre dernier de son mandat de conseillère municipale, impose de procéder à son remplacement au sein du Conseil municipal de Putanges-le-Lac.

Lors du dernier scrutin, en 2020, madame Viviane James avait accepté de figurer sur notre liste en qualité de conseillère municipale supplémentaire.

Aussi, conformément à l'article L 270 du Code électoral, j'ai le plaisir de vous faire part de votre nomination, en qualité de conseillère titulaire. Cette mesure étant d'application immédiate, je vous invite à participer à nos débats.

# 20211206 01 Décision modificative n°3, budget général et DM N°1 sur le budget annexe assainissement de Rabodanges,

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances et du budget. Monsieur Mallard explique que plusieurs dossiers imposent ces modifications, par rapport au budget présenté en avril dernier.

Il s'agit notamment de dépassements sur des dossiers de travaux, comme l'aire de jeux, le poteau incendie situé à proximité du collège de Putanges-Pont-Ecrépin et l'extension de réseau réalisée lors de la création de la clinique vétérinaire. De plus, il apparaît nécessaire d'intégrer les recettes percues, au titre de la DETR notamment.

1

Imputations	Dé	penses	Re	ecettes
Chapitre 21	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Opération 0023		+3 823,61€		
Opération 201810		+8 129,40€		
Opération 2019003		+2 965,20€		
Opération 21318		-14 918,21€		
Total		0,00€		
Chapitre 13				
Opération 004 Amngt Lac		331 069,30€		
DSIL (2019/21) Lac de Rabodanges 2ème tranche				100 000,00€
DETR (2021) Lac de Rabodanges 4ème tranche				153 713,00€
DSIL (2021) Lac de Rabodanges 4 <sup>ème</sup> tranche				77 356,30€
Opération 003 Voirie Lgt S		151 950,00€		
DETR (2021) Voirie Lgmt seniors				151 950,00€
Opération 009 ADAP		79 445,20€		
DETR (2021) Maison France Services				79 445,20€
Opération 0019 Séc. Brg		17 680,00€		
FAL 2021 Améngt et sécurisation du bourg				17 680,00€
TOTAUX		580 144,50€		580 144,50€

Pour le budget annexe assainissement de Rabodanges, la présente décision modificative intervient pour faire face à des dépenses légèrement supérieures aux prévisions.

Imputations	Dépenses
6156, Maintenance et réparations	+1 800,00€
678, Autres charges exceptionnelles	-1 800,00€

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote en dépenses les compléments et virements de crédits compensés par les recettes indiquées sur le budget général 2021, présentés ci-dessus dans la Décision Modificative N°3,
- ✓ Vote en dépenses les virements de crédits sur le budget annexe assainissement 2021 de Rabodanges, présentés ci-dessus dans la Décision Modificative N°1,
- ✓ Décide de donner délégation à monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tout document relatif à cette affaire.

# 2 Information sur la décision du Maire N°03/2021, relative aux marchés publics et déclarant la consultation sans suite,

Monsieur le Maire cède la parole à monsieur Philippe Grandin, Président de la commission du Lac. Ce dernier explique qu'à l'image du Conseil municipal du 13 septembre dernier, le Maire peut, en application d'une délégation, prendre des décisions dans le cadre convenu afin d'agir plus rapidement, en l'absence d'une réunion de l'assemblée municipale. Il s'agit ici de l'appel d'offres pour le marché relatif à la construction de sanitaires et d'un poste de secours, dans le cadre des

aménagements autour du Lac de Rabodanges. En l'absence d'offres réceptionnées, pour poursuivre, nous devions déclarer le marché sans suite.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire de Putanges-le-Lac, ayant reçu délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n°2020-05-04 du 25 mai 2020, a rendu la présente décision et en informe le Conseil :

✓ Décision N°03/2021 déclarant sans suite pour motif d'intérêt général d'insuffisance de concurrence en raison de l'absence d'offres, pour les lots N°1, 2 et 3 et autorisant de passer un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalable.

# 20211206 02 Présentation du rapport d'activité du Te61 et 20211206 03 examen du projet de modification des statuts (ouverture de l'adhésion aux EPCI),

Monsieur le Maire cède la parole à monsieur Sylvain Gaudin, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, assainissement et réseaux.

Monsieur Gaudin rappelle que, créé en 1948, sous le nom de SDCEO (Syndicat départemental des communes électrifiées de l'Orne), le Territoire d'Énergie Orne, appelé usuellement le «Te61», est un syndicat mixte fermé qui réunit les 385 communes du département.

Il effectue, pour le compte des collectivités adhérentes, des travaux d'électrification : renforcement, sécurisation et enfouissement des réseaux.

Monsieur Gaudin signale que le rapport d'activités 2020 du TE61 est consultable, notramment sur son site Internet dont le lien vous a été adressé.

Il poursuit en faisant part à l'assemblée du courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités, ou groupements (EPCI), auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 29 septembre dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

Les nouvelles dispositions liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ces deux points.

# Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Prends acte du rapport d'activités 2020 du TE61,
- ✓ Approuve les modifications statutaires présentées ci-dessus,
- ✓ Prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes,
- ✓ Délègue à monsieur le Maire, ou son représentant, l'autorisation de signer tout document relatif à cette affaire.

# 20211206 04 Attribution des marchés relatifs à la construction de sanitaires et d'un poste de maîtres-nageurs sauveteurs et à la réalisation d'ouvrages terrestres et nautiques, dans le cadre du réaménagement des abords du Lac de Rabodanges.

Monsieur le Maire cède la parole à monsieur Philippe Grandin, Président de la commission du Lac. Il souligne qu'après la première consultation qui n'avait pas permis d'obtenir de réponses satisfaisantes sur les deux marchés, une nouvelle consultation a dû être lancée et l'ensemble des lots, pour les deux marchés, peut être attribué. A cet effet, la commission s'est réunie le 25 novembre dernier pour examiner les offres reçues et la notation établies par Orne Métropole et le bureau d'études Ingérop.

Monsieur GRANDIN précise les critères retenus dans le règlement de consultation, à savoir la valeur financière comptant pour 60% de la note finale et la valeur technique comptant pour 40% de la note finale.

Le document récapitulatif ci-dessous, vous présente les entreprises et leurs offres, puis le choix proposé à votre examen :

# Marché ouvrages terrestres et nautiques

Lot N°1, pieux, génie civil et charpente bois

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Charier GC semen	706 754,28	6,00	2,71	8,71	1
Vinci construction maritime et fluviale	952 440,00	4,45	3,13	7,58	3
ETPO	892 456,80	4,75	2,98	7,73	2
Hansen	1 266 633,90	3,35	1,18	4,53	4

Lot N°2: Pontons flottants équipés

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Atlantic Marine Simonneau Marine Pontons	431 280,00	6,00	2,13	8,13	1
Hansen	650 677,68	3,57	2,15	5,72	2

# Marché Construction de sanitaires et d'un poste de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs

# Lot N°1, Gros-Œuvre

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Quincé Construction	216 000,00	6,00	3,65	9,65	1

# Lot N°2, Couverture-Etanchéité

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
SAS Micard	39 478,30	6,00	2,03	8,03	1

Lot N°3, Revêtements de façade

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
SAS Micard	30 040,56	6,00	2,03	8,03	1

Lot N°4, Serrurerie-Portes métalliques

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Entreprise Lebailly Fils	62 246,0	6,00	2,95	8,95	1

# Lot N°5, Menuiseries intérieures et extérieures bois

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Menuiserie Ducreux	21 335,89	6,00	1,54	7,54	2
Menuiserie Louise	22 655,38	5,81	3,40	9,21	1

Lot N°6, Cloisons-Doublages-Plafonds

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Eudes Franck Willy Jean-Yves	14 031,88	5,77	3,36	9,13	2
Menuiserie Ducreux	15 034,98	5,39	1,54	6,93	3
Menuiserie Louise	13 500,01	6,00	3,40	9,40	1

#### Lot N°7, Revêtements de sols-Revêtements muraux

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Philippe Schmitt	11 229,52	6,00	3,20	9,20	1

#### Lot N°8. Peinture

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Dubourg Déco	3 967,72	4,90	2,90	7,80	2
Entreprise Leverrier Peinture	3 237,00	6,00	1,95	7,95	1

### Lot N°9, Ventilation-Plomberie sanitaire

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Fabrice Lacaine	37 876,13	4,47	2,53	7,00	2
SCF Entreprise	28 189,09	6,00	3,25	9,25	1

#### Lot N°10, Electricité-Chauffage

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Jannelec	14 922,00	6,00	1,65	7,65	1

#### Lot N°11, Sanitaires autonettoyants des prix

Entreprises	Offres € TTC	Note sur le critère prix	Note technique	Total sur 10 points	Classement
Sagelec	31 800,00	6,00	2,79	8,79	1

Monsieur Leroux complète les éléments en précisant que l'ensemble des lots et marchés présentés dépasse les estimations d'environ 180 000€, en incluant notamment la réalisation de deux toilettes publiques à nettoyage automatique sur le lot n° 11 à titre de « Prestation Supplémentaire Eventuelle » d'un montant de 31 800 € TTC. Cependant, les marchés d'assainissement du projet, attribués en début d'année et désormais réalisés, avaient permis la réalisation d'une économie d'environ 70 000€.

Monsieur AGOSTINI s'interroge sur la possible variation des prix au vu des matériaux. Il lui est confirmé que l'engagement est bien sur les prix figurant aux marchés.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

# Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Considérant l'avis de la commission du Lac réunie le 25 novembre 2021.
- ✓ Considérant le classement des entreprises présenté ci-dessus,
- ✓ Retient pour le marché ouvrages terrestres et nautiques l'offre de l'entreprise Charier GC semen, pour le lot N°1 et l'offre de l'entreprise Atlantic Marine Simonneau Marine Pontons, pour le lot N°2,
- ✓ Retient pour le marché construction de sanitaires et d'un poste de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs l'offre de l'entreprise Quincé construction, pour le lot N°1, de l'entreprise SAS Micard pour les lots N°2&3, de l'entreprise Lebailly Fils, pour le lot N°4, de la menuiserie Louise, pour les lots 5&6, de l'entreprise Schmitt, pour le lot N°7, de l'entreprise Leverrier Peinture pour le lot N°8, de l'entreprise SCF, pour le lot N°9, de l'entreprise Jannelec, pour le lot 10 et de l'entreprise Sagelec, pour le lot N°11,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces des deux marchés et plus génèralement tout document relatif à ce dossier.

✓ Charge Monsieur le Maire d'engager et régler ces dépenses à l'opération 0004, Aménagements du Lac de Rabodanges.

# 20211206 05 Examen des pénalités de retard applicables dans le cadre de la phase 1 du marché de réalisation du pôle intergénérationnel,

Monsieur le Maire précise que ce dossier reporté précédemment peut enfin être examiné, puis cède la parole à monsieur Sylvain Gaudin, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, assainissement et réseaux.

Monsieur Gaudin détaille le retard cumulé sur la 1ère phase de l'opération de construction de la résidence séniors du pôle intergénérationnel. Au 1er juillet 2021, l'entreprise attributaire et son sous-traitant cumulèrent 148 jours de retard. Il est à noter que le délai n'a pas causé de préjudice à la commune et n'entraîna pas le report de l'opération bâtiment.

Cependant, l'application du code des marchés publics, dans un tel cas, ne subordonne pas les éventuelles pénalités à un dommage subi par le maître d'ouvrage. Il semble nécessaire d'appliquer à l'entreprise Elie TP, une pénalité forfaitaire de 5 000€, très inférieure au montant possible admis par la règlementation soit 43 133,78€ HT.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide d'appliquer des pénalités forfaitaires à l'entreprise Elie TP pour les retards accumulés pour un montant de 5 000€ TTC.
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

# 20211206 06 Candidature à l'appel à projets du département de l'Orne, dans le cadre de l'opération de revitalisation des centres-bourgs Ornais,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de l'Orne proposait en 2020, un appel à projet concernant la revitalisation des centres bourgs ornais. Le dispositif est reconduit pour 2021, avec une date limite de remise des candidatures pour le 28 janvier 2022. Aussi, il semble opportun de nous positionner pour ce projet qui est d'ailleurs inscrit au Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui vient d'être signé avec l'Etat.

Putanges-le-Lac par sa dynamique de projets et d'études qui œuvrent en ce sens, répond à l'ensemble des critères de cet appel à projets.

La candidature de la commune s'inscrit en parfaite cohérence avec le label « petites villes de demain » pour lequel le renforcement du commerce et de l'offre de logement étaient au cœur de notre dossier . De même dans le CRTE, plusieurs projets sont présentés en lien avec ce nouvel appel à projets : appui à la création d'un magasin de producteur, ouverture d'une boutique éphémère, travaux de sécurisation du centre-bourg et projet de reconversion de la friche SASIC à Putanges-Pont-Ecrépin.

La nature des dépenses éligibles comporte l'acquisition de foncier, démollition et dépolution, réhabilitation d'un bâti dégradé et vacant ainsi que l'aménagement urbain. Le taux maximal d'intervention est de 25% des dépenses éligibles plafonnées à 1 million d'euros HT.

A la lecture de ces éléments vous comprendrez la logique de notre démarche, l'articulation avec nos précédents travaux (CRTE et PVD) qui justifient notre nouvelle candidature.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

# Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de donner un avis favorable pour répondre à cet appel à projets du Département,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

#### 20211206 07 Précisions sur les modalités et tarifs de locations des salles communales,

Monsieur le Maire cède la parole à monsieur Sylvain Gaudin, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, assainissement et réseaux.

Monsieur Gaudin souligne qu'il s'agit d'offrir une possibilité, pour toutes les salles communales, de louer pour une journée, une demie-journée, à un tarif dûment proportionné.

En effet, selon les besoins, une location plus courte impose, avec la délibération en vigueur du 21 décembre 2021, d'appliquer le prix fort. Il a semblé nécessaire, après avis de la commission réunie le 1<sup>er</sup> décembre, de vous proposer cette nouvelle modulation qui introduit une plus grande souplesse.

Veuillez trouver les tarifs de locations de salle à la journée et à la demi-journée dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES DELEGUEES	DEMI-JOURNEE			JOURNEE ENTIERE		
	H.C avec	H.C sans	H.H.C avec	H.C avec	H.C sans	H.H.C avec
	chauffage	chauffage	chauffage	chauffage	chauffage	chauffage
CHENEDOUIT	35€	30 €	55€	70€	60€	110€
LA FORET AUVRAY	17.50 €	15 €	27.50 €	35 €	30 €	55€
LA FRESNAYE AU SAUVAGE	17.50 €	15 €	27.50 €	35 €	30 €	55€
MENIL-JEAN	17.50 €	15 €	27.50 €	35 €	30 €	55€
RABODANGES	38.75€	30 €	66.25€	77.50 €	60€	132.50 €
LES ROTOURS	17.50 €	15 €	27.50 €	35 €	30 €	55€
SAINTE CROIX	17.50 €	15 €	27.50 €	35 €	30 €	55€

H.C: Habitants de la commune H.H.C: Habitants hors commune

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de donner un avis favorable aux tarifs de location des salles communales présentés ci-dessus,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### 20211206 08 Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection,

Monsieur le Maire cède la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations et sécurité.

Madame Guillouet expose les premiers éléments du projet, présenté en commission le 1er décembre dernier. En effet, suite à la répétition d'incivilités et à la nécessaire sécurisation de sites (aménagements du Lac de Rabodanges, ZAC de Fromentel) et d'équipements publics, il est proposé de lancer une étude de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la commune. Il convient à retenir un cabinet dont la mission consistera à accompagner la commune tout au long du programme afin de déterminer les solutions techniques les plus adaptées, leur chiffrage et les lieux d'implantation. Cet mission prendra la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, permettra de solliciter les subventions envisagées (DETR et FIPDR), rédiger le dossier de consultation des entreprises et aider la commune au choix du prestataire final.

Le cabinet Vidéo Concept est un spécialiste de ce secteur d'activité, il réalise de nombreuses missions dans notre département (Brettoncelles, l'Aigle, la Ferrière-aux-Etangs...) et travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat et la Gendarmerie Nationale. Pour rappel cette dernière avait réalisé un diagnostic très précis en 2014.

Ce projet comportera plusieurs phases, afin d'être réalisé par étapes, dans les prochaines années.

La mission qui vous est présentée s'élève à 9 150€ HT, soit 10 980€ TTC.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des Membres présents :

- ✓ Décide de retenir la proposition du cabinet Vidéo Concept pour un montant de 9 150€ HT, soit 10 980€ TTC pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

# 20211206 09 Lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation.

Monsieur le Maire cède la parole à madame Annick Macé, Présidente de la commission urbanisme et logement.

Madame Macé rappelle la genèse du projet d'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation sur Putanges-Pont-Ecrépin et visant à particper à l'accueil de nouveaux habitats qui répondent aux demandes de la population et à l'arrivée de nouveau habitants. Dans cette perspective une étude préliminaire d'aménagement avait été réalisée en 2019. L'objectif poursuivi est l'installation d'un nouveau quartier d'habitation, situé au nord-ouest de Putanges-Pont Ecrépin, en contrebas de la route de Falaise, sur les parcelles en prolongement du lotissement du Lac.

Pour ce faire, une consultation, relevant de la procédure adaptée, doit être lancée afin de sélectionner un prestataire qui nous accompagnera dans la suite de cette opération.

A ce stade, il est nécessaire d'autoriser le lancement de cette consultation, sur la base du cahier des charges préparé.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

# Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide d'autoriser le lancement d'une consultation destinée à l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation, en procédure adaptée,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et sa conduite à bonne fin

#### 20211206 10 Tarifs 2022 du camping du Val d'Orne,

Monsieur le Maire cède la parole à madame Yvette Ruban, Présidente de la commission communication et tourisme. Madame Ruban signale qu'il est, comme chaque année, nécessaire de délibérer afin de fixer les tarifs du camping municipal. Elle informe les membres du Conseil que l'étude commandée à Orne métropole et relative au réaménagement du site se poursuit, mais que la remise des conclusions est désormais attendue en 2022. Aussi, les travaux d'extension et d'amélioration du terrain et des bâtiments sont envisagés en 2023.

Quant aux prix, la proposition soumise au membres de la commission est de reconduire les tarifs actuels :

Prestation par jour	Tarif
Séjour pour une personne adulte	2,20€
Emplacement par jour	3,50€
Séjour pour un enfant de moins de 7 ans	1,10€
Véhicule léger (automobile et motocyclettes)	1,60€
Camping-car ou caravane (pour une seule nuit, 2 personnes hors électricité)	11,50€
Séjour d'une personne supplémentaire (gratuit pour les enfants de moins de 7 ans)	1,35€
Garage mort par jour (véhicule ou caravane sans occupant en stationement)	4,00€
Fourniture d'électricité par emplacement	3,00€
Accueil d'un chien (ou autre animal)	1,00€
Camping-car et caravane double essieu	30,00€
Jeton borne de vidange	3,00€

Il faut ajouter la remise de 5%, sur présentation d'un justificatif, pour les adhérents de la Fédération Française des caravaniers et des camping-caristes et la réduction de 10% pour les séjours de plus d'un mois consécutif.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide d'approuver les tarifs 2022 du camping du Val d'Orne présentés ci-dessus,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et sa conduite à bonne fin.

# 20211206 11 Assainissement collectif, adoption du rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire cède la parole à monsieur Sylvain Gaudin, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, assainissement et réseaux.

Ce dernier expose l'obligation, née de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, de présenter, chaque année, un rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS), qui vous a été adressé par courriel. Le rapport doit également être soumis à l'aprobation du Conseil municipal. Puis, en application de l'article D 2224-7 dudit code, transmis, par voie électronique, au représentant de l'Etat et au système d'information dédié le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

Pour mémoire, ce rapport est public et doit être présenté à l'usager qui en ferait la demande.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Adopte le rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Putanges-le-Lac,
- ✓ Donne pouvoir à monsieur le maire, ou son représentant, pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 20211206 12 Pondération du loyer de la Maison d'assistantes maternelles et réflexion sur le système de chauffage,

Monsieur le Maire cède la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations et sécurité.

Madame Guillouet fait part à l'Assemblée des difficultées rencontrées par les assistantes maternelles en place. En effet, le départ d'une d'entre elles fragilise leur situation, sur un plan économique. Les charges permanentes reposent désormais sur deux assistantes, au lieu de trois précédemment.

A cet effet, dans le but de maintenir cette activité, il vous est proposé d'ajuster temporairement le montant du loyer sollicité par la commune en proratisant le coût en fonction du nombre d'assistantes. La troisième part serait alors prise en charge par le budget communal.

De plus, dans le cadre d'une politique d'amélioration énergétique de nos bâtiments, une réflexion est à lancer pour moderniser le système de chauffage. Monsieur Grandsire évoque l'aide possible du CDHAT, dans l'hypothèse d'un changement d'énergie.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier, monsieur Kevin Legentil ne prenant pas part au vote.

# Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de diminuer temporairement d'un tiers le loyer perçu au titre de la location de la Maison d'assistantes maternelles, à compter du 1er janvier 2022,
- ✓ Retient le principe d'une étude de modernisation du système de chauffage de ce bâtiment,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

# **Questions diverses**

#### 20211206 13 Lancement d'un marché pour l'acquisition de barques électriques,

Monsieur le Maire cède la parole à monsieur Philippe Grandin, Président de la commission du Lac.

Monsieur Grandin souligne que dans les marchés que nous venons d'attribuer figurent la réalisation de pontons dédiés à l'amarage d'embarquations électriques. En effet, pour développer l'attractivité du site, le projet en prévoit la location, sur le lac. Il est à noter que le bateau de plaisance à propulsion électrique connaît un essor important : non polluant, ce bateau sans permis séduit de plus en plus les plaisanciers soucieux d'acquérir une démarche écologique.

L'objet de cette consultation est donc de retenir le prestataire qui fournira lesdites barques et le matériel correspondant, notamment les bornes de recharges.

L'estimation de cette partie est de 46 500€ HT, soit 55 800€ TTC, pour les barques, auxquelles il convient d'ajouter les bornes de recharges, le raccordement électrique, pour un total de 90 000€ HT, soit 108 000€ TTC.

Nous souhaitons présenter une délibération de lancement du marché, étant tenus par la date 31 décembre 2021, échéance du programme LEADER. Le lancement de cette procédure constituant une des pièces demandées.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de lancer un marché de fournitures, selon la procédure formalisé, pour la l'acquisition de 6 barques électriques, dumatériel de recharge et des bornes électriques,
- ✓ Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERATIONS**

20211206 01 Décision modificative n°3, budget général et DM N°1 sur le budget annexe assainissement de Rabodanges,

20211206 02 Présentation du rapport d'activité du Te61

20211206 03 examen du projet de modification des statuts (ouverture de l'adhésion aux EPCI),

20211206 04 Attribution des marchés relatifs à la construction de sanitaires et d'un poste de maîtres-nageurs sauveteurs et à la réalisation d'ouvrages terrestres et nautiques, dans le cadre du réaménagement des abords du Lac de Rabodanges.

20211206 05 Examen des pénalités de retard applicables dans le cadre de la phase 1 du marché de réalisation du pôle intergénérationnel,

20211206 06 Candidature à l'appel à projets du département de l'Orne, dans le cadre de l'opération de revitalisation des centres-bourgs Ornais,

20211206 07 Précisions sur les modalités et tarifs de locations des salles communales,

20211206 08 Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection,

20211206 09 Lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation.

20211206 10 Tarifs 2022 du camping du Val d'Orne,

20211206 11 Assainissement collectif, adoption du rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif,

20211206 12 Pondération du loyer de la Maison d'assistantes maternelles et réflexion sur le système de chauffage, 20211206 13 Lancement d'un marché pour l'acquisition de barques électriques,